

RAPPORT ANNUEL 2017
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

11 AVRIL 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DU PRÉSIDENT	3
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	5
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier.....	5
2.2.	Conseil de quartier de Saint-Louis.....	5
2.3.	La mission du conseil de quartier	5
2.4.	Le rôle du conseil de quartier	6
2.5.	Membres citoyens	6
2.6.	Membres du conseil d'arrondissement.....	7
2.7.	Conseillère en consultations publiques	7
2.8.	Limites du quartier	7
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	8
3.1.	Assemblées et réunions	8
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES.....	9
5.	DEMANDE D'OPINION.....	9
6.	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	10
6.1.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	10
6.2.	PARTICIPATION ET CONSULTATION PUBLIQUES.....	12
6.3.	SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	13
6.3.1	Vision Zéro accident.....	13
6.3.2	Traverse piétonne sur le boulevard Laurier.....	13
6.3.3	Circulation sur la rue des Grondines	13
6.4.	APPUI AUX DEMANDES DE CITOYENS	13
6.4.1	RÉSOLUTION 17-04-03.....	13
6.4.2	RÉSOLUTION 17-04-05.....	14
6.4.3	RÉSOLUTIONS 17-08-02, 17-09-02 et 17-09-03.....	14
6.5.	AUTRES APPUIS :	14
6.5.1	Avec la table Vélo des conseils de quartier;.....	14
6.5.2	Santé des citoyens.....	14
6.6.	DOSSIERS PRIORITAIRES ET ENJEUX POUR LE QUARTIER	15
7.	ÉTATS FINANCIERS	16

1. MOT DU PRÉSIDENT

Aux citoyennes et citoyens du quartier Saint-Louis, il me fait plaisir de vous présenter le 11^e rapport annuel de votre conseil de quartier!

Ce rapport annuel présente le travail accompli en 2017 par les bénévoles du conseil d'administration (CA). Notez que vous pouvez toujours nous joindre sur Facebook (<http://goo.gl/T6sQIO>) ou consulter le site du conseil de quartier hébergé par la Ville (<http://goo.gl/YDsSaS>). Voici donc un résumé de nos actions.

À l'échelle du quartier, nous avons porté vos préoccupations à la Ville en lien avec les dossiers prioritaires. La lettre ouverte « Concilier densification et qualité de vie » à la fin du rapport annuel fait la synthèse de ces dossiers. Des membres du CA ont aussi participé à diverses conférences, un colloque et à deux reprises à l'initiative « Ça marche Doc! ».

À l'échelle de la Ville, le conseil de quartier de Saint-Louis participe à la Table vélo des 27 conseils de quartier. Je vous invite à consulter le site velurbanisme.com pour un aperçu d'ensemble.

Lors de la consultation sur « la mobilité durable et un réseau structurant », le conseil de quartier de Saint-Louis a produit un mémoire dont on a souligné la qualité.

À l'échelle de l'agglomération, le conseil de quartier de Saint-Louis a produit un mémoire sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement. Ce document dresse les priorités d'intervention d'ici 2040. Notre mémoire comportait 28 recommandations, dont l'ajout d'un chapitre concernant les gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que de considérer le problème de pollution atmosphérique le long des autoroutes.

Au provincial, un regroupement de 25 conseils de quartier, dont celui de Saint-Louis, a déposé un mémoire pour que soit conservée l'approbation référendaire dans les municipalités. Le gouvernement n'a pas retenu cette recommandation. La loi 122 adoptée remplace les référendums par une nouvelle politique de participation publique qui reste à définir.

Dans le monde actuel, les lobbys ont des accès privilégiés aux différents paliers de gouvernements. Il ne faudrait pas que ce soient les seules voies entendues. De plus, les sondages et opinions exprimées par médias interposés sont insuffisants pour assurer des débats argumentés et constructifs. À titre d'exemple, on ne peut passer sous silence le déficit de processus démocratique autour du projet « Le Phare ». Alors que la Ville a consulté la population pour un maximum de 110 mètres, le projet proposé de 250 mètres a déjà reçu l'aval de la Ville. Celle-ci ne consulterait à nouveau la population que sur la modification au zonage. Où est le débat? Comment discuter des nombreux enjeux liés à ce projet qui, par son ampleur, influencera profondément notre quartier et orientera son développement futur? Votre participation aux débats publics est donc importante pour que les élus qui nous représentent entendent, comprennent et prennent en compte vos besoins. À ce titre, le conseil de quartier de Saint-Louis continuera d'appuyer auprès de la Ville le bien commun et l'intérêt collectif, pour et avec les gens du quartier.

En 2018, souhaitons que la future politique de participation publique de la Ville de Québec fera une large place aux conseils de quartier, ainsi qu'aux citoyens et citoyennes, et permettra des débats éclairés des idées et des enjeux suffisamment en amont pour influencer les décisions.

En terminant, j'aimerais remercier l'implication et l'excellent travail bénévole de tous ceux et celles qui font partie du CA de votre conseil de quartier. En particulier, un grand merci à Huguette Lépine, notre présidente ces trois dernières années qui a démissionné en décembre, ne pouvant plus mener de front son implication exemplaire au conseil de quartier et ses engagements professionnels. Ce fut un grand honneur de travailler avec toi Huguette, pour qui la qualité de vie, l'intérêt collectif et le développement durable doivent être au cœur des décisions, pour un meilleur futur à tous.


Louis Alexandre, président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. La mise en place de ces conseils de quartier est enchâssée dans la Charte de la Ville de Québec. Par ailleurs, la Politique de consultation publique (règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4) prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements aux règlements d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique.

2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis

Les limites du quartier Saint-Louis correspondent au district électoral de 2007 et regroupent une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8). Le conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes qui y résident ainsi que de représentants d'établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires. Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2006, pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil, qui a donc été créé en mars 2007.

2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Transmettre leur avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.5. Membres citoyens

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est normalement composé de huit membres (quatre femmes et quatre hommes résidant dans le quartier). Trois membres additionnels peuvent s'ajouter en les cooptant lors d'une assemblée du conseil d'administration qui doit avoir lieu dans les 45 jours qui suivent l'assemblée générale annuelle des membres. Notre conseil d'administration est actuellement composé de sept membres élus, dont 4 lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 avril 2017 à la salle multimédia de la bibliothèque Monique-Corriveau et d'une personne cooptée lors du conseil d'administration tenue juste après l'assemblée générale.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis	
Madame Huguette Lépine	Présidente (démission le 13 décembre 2017)
Monsieur Louis Alexandre	Vice-président.
Madame Khadija Saïd	Secrétaire
Monsieur Walter Ouellet	Trésorier
Madame Carolle Dussault	Administratrice
Monsieur Mario Léonard	Administrateur
Madame Anne-Marie Pageau	Administratrice
Monsieur Bernard Drouin	Administrateur
Madame Rosalie Cliche	Administratrice cooptée lors du CA du 12 avril 2017 tenue juste après l'AGA. (démission février 2018).

2.6. Membres du conseil d'arrondissement

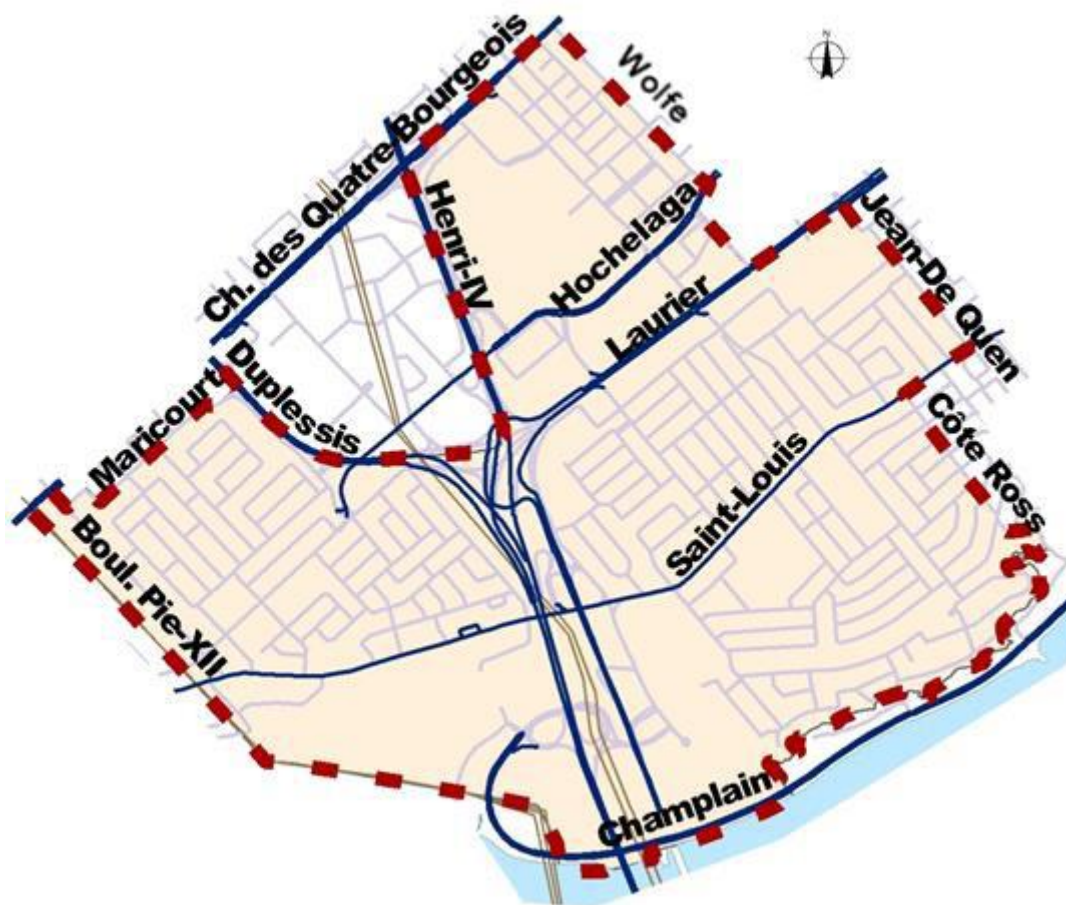
Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Il s'agit de madame Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et de messieurs Paul Shoiry, conseiller du district électoral de Saint-Louis-Sillery, et Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau. Aux élections municipales du 5 novembre 2017, madame Émilie Villeneuve a été élue, madame Anne Corriveau et monsieur Rémy Normand ont été réélus.

2.7. Conseillère en consultations publiques

Le conseil est assisté d'une conseillère en consultations publiques, madame Cristina Bucica. Son rôle est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions ou questions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées et réunions

En 2017, le conseil de quartier de Saint-Louis a tenu neuf (9) rencontres publiques (huit assemblées ordinaires et une assemblée générale). Les séances mensuelles ont eu lieu à 19 h, le deuxième mercredi du mois à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque Monique-Corriveau. L'assemblée générale s'est tenue le 12 avril 2017 à 19 h; les rencontres font relâche en juillet et août.

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : <https://goo.gl/1i4mDT>.

Le conseil de quartier de Saint-Louis a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux résolutions se sont toujours pris à main levée.

Son conseil d'administration a aussi tenu quatre (4) réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé aux réunions des comités responsables des différents volets du plan d'action : densification, mobilité durable et sécurité routière, couvert forestier et biodiversité, participation citoyenne et suivi du PPU.

Suivant leurs disponibilités, en juillet et août 2017, les membres du conseil d'administration ont également participé à la rédaction de mémoires lors des consultations publiques sur « *la mobilité durable et réseau structurant en transport en commun* » et sur « *le Schéma d'aménagement et de développement / Révisé* »

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en milieu d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, le conseil d'administration a accordé une période limitée de temps pour chaque intervention.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs intérêts et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public, dont certaines ont été directement transmises à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse indiquée au point 3.1.

5. DEMANDE D'OPINION

Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) a reçu le mandat de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, de tenir une consultation publique (demande d'opinion) auprès des citoyens du quartier et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (CA) relativement au projet de « **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme en concordance avec le programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q. 218)** ».

À la suite de la consultation publique tenue lors de l'assemblée du 8 mars 2017, le CQSL recommande (RÉSOLUTION 17-02-01) au CA d'adopter le projet de règlement **avec les modifications suivantes**, afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens :

- **de surseoir** à la modification proposée **aux normes de stationnement** des bâtiments localisés le long du boulevard Laurier et de la route de l'Église qui visait de réduire le nombre de cases permises pour certains usages;
- **d'adopter** la modification telle que proposée relativement au **mode de calcul de la hauteur** d'immeuble propre à un terrain en pente sur le boulevard Laurier;
- **d'adopter** la modification sur **la localisation des usages** permis dans les bâtiments, de part et d'autre de la route de l'Église, telle que proposée, **mais de prévoir** des incitatifs, tels des congés de taxes municipales, afin de favoriser l'implantation de certains types de commerces de proximité sur la route de l'Église;

- **d'adopter l'ajout d'un usage spécifiquement autorisé** « un établissement de santé avec hébergement de plus de 65 chambres » à la zone 33232Md, située au sud du boulevard Laurier et à l'ouest de la route de l'Église, **mais d'envisager** des mesures pour diminuer les impacts sur la rue Sasseville (accès au stationnement, nuisances liées au bruit, poussière, etc. pendant la construction).

6. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

En 2017, le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) s'est impliqué dans divers dossiers ayant des impacts sur la vie du quartier, dont l'aménagement du territoire, la mobilité durable, le schéma d'aménagement ainsi que la consultation publique en matière de vie municipale.

Le CQSL a participé au « Sommet international sur la mobilité durable » tenu à Québec en septembre 2017. Ceci a permis notamment de jeter les bases d'une collaboration éventuelle entre l'Université Laval et le conseil de quartier sur des dossiers d'intérêts communs tels la mobilité, l'aménagement du territoire et les logements sociaux.

Les activités du conseil ont donné lieu à l'adoption de 48 résolutions en regard de ces dossiers ainsi qu'aux demandes touchant la sécurité et la qualité de vie des citoyens du quartier.

6.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Ville de Québec a tenu deux (2) consultations publiques à l'été 2017. L'une portait sur la mobilité durable et un réseau structurant en transport en commun et l'autre, sur le second projet de SAD (Schéma d'aménagement et de développement) de l'agglomération de Québec regroupant les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures.

Mémoire sur la mobilité durable et un réseau structurant en transport en commun

Dans un contexte urbain, la mobilité durable se définit comme la capacité, pour les personnes de toutes conditions, de se déplacer :

- de façon sécuritaire, efficace et confortable;
- par un grand choix de moyens intégrés dans des réseaux fluides qui accordent la priorité aux modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

Le CQSL se sent particulièrement interpellé par ce dossier considérant sa situation géographique à l'entrée des ponts et la densification importante à laquelle fait face le quartier. Le CQSL a donc déposé, dans le cadre de la consultation publique, un mémoire (16 pages et 27 recommandations) faisant état de sa vision, ses préoccupations et ses priorités d'interventions en matière de mobilité durable et de transport collectif. Il y énonce clairement que l'aménagement du territoire et la mobilité durable sont indissociables.

Ce mémoire (disponible à l'adresse : <http://goo.gl/K22xiM>) a été présenté le 25 août 2017 par le conseil de quartier auprès du Comité consultatif sur la mobilité durable. Mme Catherine Morency, membre du comité consultatif, a souligné la qualité de ce mémoire.

Globalement, le CQSL recommande que :

- La Ville applique les mesures identifiées dans le PMAD (Plan métropolitain d'aménagement et de développement) et le PPU (Plan particulier d'urbanisme) pour assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire et la mobilité durable : mixité des fonctions, mixité des logements, commerces de proximité, aménagements sécuritaires et efficaces pour le transport actif et collectif;
- La Ville mène de front les autorisations pour la densification et la réalisation de mesures de mobilité durable;
- La Ville devienne un chef de file dans le développement à échelle humaine, en plaçant l'humain au centre de ses décisions en matière de développement de son territoire et de mobilité durable et en créant des milieux de vie complets et de courtes distances.

De plus, les recommandations émises visent à améliorer les infrastructures et la sécurité pour les piétons et les cyclistes, la sécurité routière et le transport en commun, et également à diminuer la pollution (bruit et polluants atmosphériques) et la congestion routière.

Mémoire sur le schéma d'aménagement et de développement (SAD)

L'aménagement du territoire et la mobilité durable étant indissociables pour le CQSL, ce dernier a également déposé un mémoire (18 pages et 28 recommandations, disponible à l'adresse : <http://goo.gl/rENpf8>) dans le cadre de la consultation sur le second projet de SAD de l'agglomération de Québec.

Le CQSL est particulièrement sensible au volet aménagement du territoire. Au cours des dernières années, la densification du quartier a rimé le plus souvent avec l'érection de tours d'habitation, l'abattage d'arbres matures, la disparition de commerces de proximité, l'augmentation du trafic de transit dans les rues résidentielles et peu ou pas d'espaces publics et d'aménagements piétonniers et cyclables sécuritaires.

Parmi les recommandations émises, le CQSL propose notamment de créer des milieux de vie complets et de courtes distances, d'établir un moratoire de 5 ans sur la révision du périmètre d'urbanisation, de mettre en place des incitatifs pour favoriser la construction d'habitations abordables pour les familles, de valoriser et préserver les milieux d'intérêt tels les espaces verts et les arbres, d'améliorer la protection des personnes et des biens (tremblement de terre, bruit, pollution atmosphérique), d'ajouter un chapitre concernant les gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, etc.

6.2. PARTICIPATION ET CONSULTATION PUBLIQUES

Après consultations, le gouvernement provincial a voté la loi 122 qui apporte des changements majeurs au processus de consultations et de participation des citoyens au municipal. Les conseils de quartier, dont le CQSL, ont participé à ces consultations.

6.2.1 Loi 122

La loi 122, adoptée le 16 juin 2017, reconnaît que les municipalités sont des gouvernements de proximité ayant de ce fait, une autonomie et des pouvoirs accrus. Cette loi permet à toute municipalité (ou ville) d'être exemptée de l'approbation référendaire en matière d'urbanisme et vise à la substituer par une nouvelle politique (et nouveau processus) de participation publique.

Le CQSL a commenté et donné son appui à un regroupement de 25 conseils de quartier dans la préparation et le dépôt d'un mémoire auprès du gouvernement provincial. Ce mémoire s'opposait au retrait du processus d'approbation référendaire et même recommandait que les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un PPU soient aussi soumis à ce processus. Ces recommandations n'ont pas été retenues.

6.2.2 Nouvelle politique de participation publique

Suivant l'adoption de la Loi 122, un projet de règlement portant sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme a fait l'objet, le 15 novembre 2017, d'une publication dans la Gazette officielle du Québec. Ce projet de règlement vise notamment à fixer des exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique dont devra se munir une municipalité ou une ville.

Le CQSL a commenté et donné son appui à un regroupement de CQ dans la préparation et le dépôt, le 29 décembre 2017, d'un mémoire au ministre du MAMOT, mémoire qui propose des améliorations à apporter à ce règlement.

Ce dossier sera encore d'actualité en 2018, car, après l'adoption du règlement, la Ville de Québec devra élaborer sa nouvelle politique de participation et de consultations publiques.

6.2.3 Réflexions sur la participation citoyenne

Pour mieux comprendre les processus de consultation de même que l'étendue et les limites du pouvoir d'influence des citoyens, le CQSL a organisé en mars 2017 une conférence intitulée « La consultation, qu'ossa donne? ». Donnée par Mme Geneviève Cloutier, professeure en aménagement du territoire et en développement régional à l'Université Laval, cette conférence suivie d'échanges avec l'assemblée a suscité beaucoup d'intérêt par la cinquantaine de participants (présentation disponible ici : <http://goo.gl/HnQPQN>).

6.3. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

6.3.1 Vision Zéro accident

Le CQSL a invité la Ville de Québec à se doter d'une stratégie Vision zéro accident et d'adhérer au Réseau canadien des villes pour une Vision Zéro accident. (**RÉSOLUTION 17-01-03**). Les villes qui ont mis en place cette stratégie ont vu une réduction drastique des accidents sur leur territoire.

6.3.2 Traverse piétonne sur le boulevard Laurier

Le CQSL souligne la volonté de la Ville d'améliorer la sécurité routière pour les piétons traversant le boulevard Laurier en face du CHUL. Dans sa **RÉSOLUTION 17-01-04**, le CQSL souhaite que la Ville mette de l'avant l'accessibilité universelle dans les critères de conception des traverses piétonnes et intègre les meilleures pratiques d'aménagement de traverses piétonnières de la Vision Zéro accident.

La présidente du CQSL a participé à l'émission « Ça marche, Doc! » du 22 novembre 2017 afin de mettre en lumière les difficultés et les risques associés au temps trop court alloué actuellement pour traverser cette artère notamment à l'intersection boul. Laurier et route de l'Église.

6.3.3 Circulation sur la rue des Grondines

Plusieurs citoyens ont informé le conseil de quartier d'une circulation de transit sur la rue des Grondines aux heures de pointe. Cette zone résidentielle est affectée par le trafic qui cause des problèmes de sécurité pour l'ensemble des citoyens de ce secteur. Par la **RÉSOLUTION 17-08-03**, le CQSL a demandé à la Ville de Québec d'évaluer les solutions possibles pour limiter ou éliminer la circulation de transit sur la rue des Grondines.

6.4. APPUI AUX DEMANDES DE CITOYENS

6.4.1 RÉSOLUTION 17-04-03

Le CQSL a appuyé le Comité de suivi et de mobilisation des résidents de la rue de Galais dans leur démarche pour obtenir toute l'information pertinente relative au développement du projet CHSLD Neilson dans leur secteur. Le CQSL a demandé aussi à la Ville de trouver des mesures d'atténuation des nuisances causées par le bruit, la vitesse, les stationnements et le trafic occasionné par ce développement.

6.4.2 RÉSOLUTION 17-04-05

Étant donné que le parcours 11 du RTC dessert une partie importante du quartier Saint-Louis, le CQSL a demandé que ce parcours soit maintenu dans son intégralité de manière à donner un service de qualité aux citoyens qui l'utilisent.

6.4.3 RÉSOLUTIONS 17-08-02, 17-09-02 et 17-09-03

L'utilisation du parc Saint-Louis-de-France comme services à l'école primaire du même nom génère des irritants pour les citoyens qui désirent utiliser le parc avec des enfants d'âge préscolaire pendant les heures scolaires. Le CQSL a demandé à la Ville de Québec des informations sur l'entente entre la Ville et la commission scolaire des Découvreurs et de bonifier les infrastructures pour les 0-5 ans dans ce parc.

6.5. AUTRES APPUIS :

6.5.1 Avec la table Vélo des conseils de quartier;

RÉSOLUTION 17-01-05 Le CQSL a demandé à la Ville de consulter les résidents du quartier Saint-Louis sur tout projet d'aménagement cyclable sur leur territoire, avant que celui-ci ne soit réalisé, car certains de ces projets ont un impact sur l'aménagement des rues, la signalisation, le stationnement et plus généralement la mobilité dans le quartier.

RÉSOLUTION 17-04-04 Le CQSL a salué unanimement *la planification 2017 de la Ville de Québec en matière de développement de projets cyclables* et les efforts réalisés pour créer un réseau cyclable confortable, fonctionnel et sécuritaire accessible à l'ensemble de la population.

6.5.2 Santé des citoyens

RÉSOLUTION 17-03-10 Le CQSL est préoccupé par la santé et la sécurité des résidents du quartier. Le CQSL a donné son appui et participé à la logistique de la marche du 6 mai 2017 organisée dans notre quartier par « Ça marche, Doc! »

6.6. DOSSIERS PRIORITAIRES ET ENJEUX POUR LE QUARTIER

Le CQSL a saisi l'opportunité des élections municipales de l'automne dernier pour sensibiliser les futurs élus municipaux aux attentes des résidents et préoccupations, enjeux et priorités du quartier, établis en collaboration avec les citoyens. Le point de vue du CQSL a été publié par le journal Le Soleil dans son édition du 17 octobre (« Concilier densification et qualité de vie », <http://goo.gl/XQJ8tN>) et le 15 octobre par le journal l'Appel. Le CQSL a aussi transmis aux représentants de chaque organisation politique municipale, ou aux candidats indépendants, un court document présentant les besoins regroupés sous quatre (4) thèmes :

- **Densification et congestion routière :**

Le quartier vit et vivra au cours des 20 prochaines années des transformations majeures dont une densification importante qui se traduit déjà par une augmentation de la congestion routière (ex. boul. Laurier), un accroissement de la circulation de transit, un risque accru pour la sécurité des piétons, etc.

- **Commerces de proximité :**

Malgré une densification croissante, il est constaté une diminution des commerces et services de proximité (épicerie, boulangerie, guichet automatique, etc.), ce qui oblige les résidents à recourir à l'usage de l'automobile.

- **Logements sociaux et mixité sociale :**

La densification se traduit par une offre quasi totale de logements luxueux. Le CQSL est d'avis qu'il est important que des habitations à prix abordables et en mesure d'attirer de nouvelles familles y soient construites. Une offre diversifiée en types de logements permettrait de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens et assurerait une mixité sociale.

- **Mobilité durable et aménagement du territoire :**

Malgré l'adoption en 2012 du PPU Plateau centre de Sainte-Foy il est constaté le peu d'aménagements urbains améliorant la qualité de vie et facilitant l'animation publique, l'absence de trottoirs dans beaucoup de secteurs du quartier, l'élimination d'arbres matures, la difficulté à préserver et mettre en valeur les boisés existants, etc.

Ceci représente les enjeux des prochaines années sur lesquels le CQSL souhaite travailler avec les élus municipaux pour que ce quartier devienne réellement « **un centre urbain dense, mixte, habité et vivant où la qualité de vie prédomine** ».

7. ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 556,21	1 290,02
Petite caisse	27,09	27,09
En circulation		
Actif net		
Actif net		
Non affecté	1 583,30	1 317,11

Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits (Revenus)		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1 500,00	2 100,00
Autres	-	-
	<u>1 500,00</u>	<u>2 100,00</u>
Charges (Dépenses)		
Fonctionnement	1 233,81	1 168,50
Représentation	-	75,00
	<u>1 233,81</u>	<u>923,40</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	266,19	856,50
Actif net non affecté au début de l'exercice	1 317,11	460,61
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 583,30</u>	<u>1 317,11</u>